



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITÉ FINANCIER

Cent soixantième session

Rome, 2-6 novembre 2015

Rapport annuel sur les dépenses d'appui: dépenses et recouvrements

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Boyd Haight
Directeur du Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources
Tél.: +3906 5705 5324

*Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement.
Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.*



mo750

RÉSUMÉ

- Le présent document rend compte de l'application de la politique de la FAO en matière de dépenses d'appui pour la période allant de juin 2014 à mai 2015, durant laquelle la FAO a engagé 515 projets financés par des fonds fiduciaires. Il comporte une ventilation, par catégorie de projets, des taux de recouvrement des frais d'administration (taux PSC) appliqués à ces projets et indique le nombre de projets et le budget total correspondant. Il y a lieu de noter que l'on a appliqué le taux plafond à environ 74,8 pour cent des nouveaux projets (en valeur) approuvés au cours de cette période et que, pour les projets restants, des taux conformes à la politique en vigueur ont été appliqués.
- Le présent document contient, pour les projets approuvés au taux plafond, des statistiques ventilées de manière à faire apparaître le type, le nombre et le volume des projets approuvés au taux standard ou à un taux non standard de recouvrement des frais d'administration.

INDICATIONS DEMANDÉES AU COMITÉ FINANCIER

- Le Comité est invité à prendre note de l'application de la politique relative aux dépenses d'appui au cours de la période allant de juin 2014 à mai 2015.

Projet d'avis

- **Le Comité financier a pris note de l'application de la politique relative aux dépenses d'appui au cours de la période allant de juin 2014 à mai 2015.**

Application du régime actuel de recouvrement des dépenses d'appui

1. La politique actuelle de la FAO en matière de fixation du taux de recouvrement des frais d'administration des projets a été approuvée par le Conseil en novembre 2000. Elle est fondée sur le principe d'un alignement raisonnable des remboursements sur les dépenses effectives d'appui administratif et opérationnel aux projets, dans le respect des accords existants et compte tenu de la nécessité d'une approche simple et transparente. Ses modalités d'application ont fait l'objet d'aménagements en septembre 2001, septembre 2002, septembre 2005 et septembre 2006.
2. Le Comité financier a approuvé une nouvelle politique en matière de recouvrement des dépenses d'appui, que le Conseil a entérinée en mars 2015, pour entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Le présent document rend compte de la mise en œuvre de la politique en vigueur actuellement, pour la période allant de juin 2014 à mai 2015.
3. Les catégories de projets financés par des ressources extrabudgétaires auxquels s'appliquent les taux fixés pour le recouvrement des frais de gestion sont les suivantes: assistance technique et appui direct aux activités du Programme ordinaire (taux standard de 13 pour cent); assistance d'urgence (taux plafond de 10 pour cent) et activités à financement mixte (de 0 à 10 pour cent). Le taux peut être revu à la baisse s'il est prévu que les dépenses d'appui indirectes variables imputables à un projet donné seront moins élevées. Il appartient au Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources d'évaluer les éventuels écarts par rapport au taux standard. Pour chaque catégorie, les conditions justifiant l'application d'un taux de recouvrement autre que le taux normalement appliqué sont clairement définies.
4. Les statistiques fournies dans le présent rapport concernent la période allant du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2015, au cours de laquelle la FAO a engagé 515 projets financés par des fonds fiduciaires. Le tableau 1 fait apparaître la répartition, par catégorie de projets, des taux de recouvrement appliqués à ces projets en indiquant à la fois le nombre de projets et le budget total correspondant. Tous les taux appliqués sont conformes à la politique qui a été approuvée.
5. Comme on peut le voir aux lignes 1 à 3 du tableau 1, les taux plafonds sont appliqués à la grande majorité des projets (74,8 pour cent des cas, en volume). Ainsi que l'a demandé le Comité financier, pour les projets approuvés au taux plafond, le tableau donne des statistiques concernant le type, le nombre et le volume des projets qui ont été approuvés à des taux de recouvrement non standard et standard prévus par la politique.
6. Les projets apparaissant aux lignes 4 à 9 du tableau 1 (11,8 pour cent des cas, en volume) relèvent de la catégorie de projets approuvés à un taux inférieur au taux plafond prévu par la politique.
7. La part en valeur de l'ensemble des budgets approuvés au taux plafond applicable a légèrement diminué (de 88,2 pour cent du total des budgets en valeur au cours de la période couverte par le rapport précédent à 74,8 pour cent pour la période en cours). Cela tient principalement à la plus grande proportion de projets relevant d'autres catégories, en particulier le Fonds pour l'environnement mondial et les projets comportant une part importante d'achats.

Tableau 1: Ventilation par catégorie de projets des taux de recouvrement appliqués aux projets engagés durant la période allant de juin 2014 à mai 2015, faisant apparaître, pour les projets approuvés au taux plafond, le type, le nombre et le volume de projets approuvés à des taux standard et non standard

| Taux de recouvrement par catégorie de projets | | Nombre de projets | Budget total (en USD) | % du budget total |
|--|---|-------------------|-----------------------|-------------------|
| Projets approuvés à leur taux plafond | | | | |
| 1 | Projets d'assistance d'urgence approuvés au taux plafond applicable | 163 | 217 683 516 | 33,2% |
| | a) Projets d'assistance d'urgence approuvés à 7% du taux PSC (UE, CERF, etc.) | 65 | 52 109 152 | 7,9% |
| | b) Projets d'assistance d'urgence approuvés au taux PSC standard de 10% | 98 | 165 574 364 | 25,2% |
| 2 | Projets d'assistance technique approuvés au taux plafond applicable | 91 | 182 844 618 | 27,8% |
| | a) Projets d'assistance technique approuvés à 7% du taux PSC (UE, CERF, etc.) | 36 | 110 117 186 | 16,8% |
| | b) Projets d'assistance d'urgence approuvés au taux PSC standard de 13% | 55 | 72 727 432 | 11,1% |
| 3 | Projets d'appui direct aux activités du Programme ordinaire approuvés au taux plafond applicable | 76 | 90 410 190 | 13,8% |
| | a) Projets d'appui direct aux activités du Programme ordinaire approuvés à 7% du taux PSC (UE, CERF, etc.) | 24 | 33 776 550 | 5,1% |
| | b) Projets d'appui direct aux activités du Programme ordinaire approuvés au taux PSC standard de 13% | 52 | 56 633 640 | 8,6% |
| Total partiel – Projets approuvés au taux plafond applicable | | 330 | 490 938 324 | 74,8% |
| Projets approuvés à un taux inférieur au taux plafond prévu par la politique | | | | |
| 4 | Fonds pour l'environnement mondial | 42 | 67 164 197 | 10,2% |
| 5 | Services d'appui technique | 1 | 46 000 | 0,0% |
| 6 | Projets comportant une proportion élevée de contrats, fournitures et équipements (auxquels s'applique l'annexe II de la section 250 du Manuel) | 21 | 79 970 988 | 12,2% |
| 7 | Projets d'appui direct aux activités du Programme ordinaire approuvés à un taux inférieur au plafond (dans des circonstances prévues par la politique en vigueur) | 14 | 1 928 789 | 0,3% |
| 8 | Programmes conjoints des Nations Unies | 28 | 15 885 686 | 2,4% |
| 9 | TeleFood – taux zéro conformément à la Résolution 3/97 de la Conférence | 79 | 618 306 | 0,1% |
| Total partiel – Projets approuvés à un taux inférieur au taux plafond prévu par la politique | | 185 | 165 613 966 | 25,2% |
| Total général | | 515 | 656 552 290 | 100,0% |